

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.12.2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT CLAIR DE HALOUZE, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire de la commune de Saint Clair de Halouze.

PRESENTS

Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire,
Mesdames Nathalie GUITTON, Marjorie POTTIER, adjointes.
Monsieur Christophe AMICE, Adjoint.
Mesdames Angélique LAURENT et Armelle ROUSIER conseillères.
Monsieur Michel PRINGAULT, conseiller.

ABSENTS EXCUSÉS

Marion SIMON – Arnaud PILARD – Richard PROVOST

ABSENTS

Madame Aude DOUCHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Michel PRINGAULT.

* * *

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20 H 05.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE n°2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de rajouter des crédits budgétaires afin de pouvoir régler les salaires.

Elle peut se résumer comme suit :

Compte 6455 (cotisation assurance du personnel) : + 3 000 €
Compte 60632 (fournitures de petit équipement): - 3 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ajouter les crédits nécessaires au paiement des dépenses comme ci-dessus précisé.

QUESTION DIVERSE

- Enseigne : Mme LEVERGEOIS souhaiterait que son enseigne soit modifiée de manière à remplacer le dessin du mineur par un dessin représentant le chevalement.

Sur 7 conseillers présents, 4 sont POUR le maintien du dessin du mineur, 2 sont POUR la modification, 1 personne s'abstient.

Il n'y aura donc pas modification de l'enseigne.

Séance close à 20h12.

Suivent les signatures du PV de la séance du 11 décembre 2024.